Registre in-folio de 379 feuillets: papier vergé; filigrane: une grappe de raisin portant au centre les initiales V. B ; reliure en peau chamoisée verte.

1581-1583. - Fol. 2. « *Auxilium meum a Domino.* — Diaire ou journal des délibérations et conclusions prinses en l'hostel consistorial de la cité impériale de Besançon... regestrées fidèlement par moy Didier Galiot, citoyen et secrétaire de lad. cité. — *Consilium de rebus arduis, non debet esse praeceps. — Grauior et ualidior est decem uirorum bonorum sententia, quam totius multitudinis imperitae. —Cicero. Pro. Planc. ».* —Fol. 3. Amodiations de la cité (1er janvier 1581). — Fol. 4. Licenciement de la compagnie de Jean Girardot, de Morteau, écuyer, l'un des capitaines de la garnison. Il vient prendre congé des gouverneurs et leur demande l'autorisation, pour sa compagnie, de sortir de la ville, enseignes déployées, comme elle y était entrée. Autorisation accordée (2 janvier). — Fol. 5 v°. Départ de la compagnie Girardot (4 janvier). — Fol. 7. Banvin de l'archevêque : il ne veut user de son droit cette année (5 janvier). — Fol. 7 v°. Attaque dans la rue dirigée contre Jean Despoutot, docteur ès-droits : il est gravement blessé. Arrestation de plusieurs vignerons (7 janvier). — Fol. 9 v°. Ordonnances pour le métier des parcheminiers (non transcrites au registre) (10 janvier). — Fol. 10. Décès de Jean Despoutot des suites de ses blessures. Requête au Parlement de Dole pour l'arrestation d'un vigneron et d'un soldat coupables de ce meurtre, qui se sont retirés dans le Comté (11 janvier). — Fol. 10 vo. Arrivée prochaine de la jeune princesse de Parme dans la cité : on lui fera un présent (13 janvier). — Fol. 12. Election de maîtres parchemi niers ;18 janvier. — Fol. 13. Amendes infligées aux vignerons Horry Ambroise et Jean Barbisier, pour blasphèmes et insultes (23 janvier). — Fol. 13 v°. Désignation d'un boucher pour les malades pendant le Carême (7 février). — Fol. 18 v°. Ordre d'acheter « quoy qu'elle couste » une portion de rivière, sous le pont de la cité, mise en vente par décret de la cour de Régalie sur les sieurs de Cléron (14 février). — Fol 22 v°. Achat de cette portion de rivière pour cinq cent cinquante francs, sept gros (27 février). — Fol. 23 V°. Lettres reçues du cardinal de Granvelle touchant l'affaire Vuillard et la juridiction ecclésiastique (1er mars). — Fol. 24. Lettres minutées au pape et au cardinal Madrucci, qui doivent être remises à l'abbé Bachelet, chargé de poursuivre à Rome les affaires de la juridiction et de l'Université (2 mars). — Fol. 25. Départ pour Rome de l'abbé Bachelet qui était venu apporter le chapeau de cardinal à l'archevêque de la Baume (6 mars). — Fol. 26 v°. Proposition au chapitre d'acheter la part de rivière qu'il possède : cette part est de deux quarts ; la cité vient déjà d'acheter le quart possédé par les sieurs de Cléron et désirerait posséder le reste. — Projet de travaux à l'Hôtel de ville présenté par le maçon Richard Maire (9 mars). — Fol. 29. Amende de dix livres et bannissement de la cité, pour un an, d'un boucher, qui avait acheté et tué un « cabry » pendant le Carême, sans y être autorisé (18 mars).—Fol. 31. Projet du cardinal de Granvelle d'élever une muraille entre le collège et le « meix par luy dernièrement acquis, appelé la Tour de Montmartin » (31 mars). — Fol. 35. Fixation du prix du blé des greniers à 17 gros, au lieu de 16 gros, l'émine (13 avril). .— Fol. 38 ***v°.*** Expulsion de la cité d'un individu, né à « Bacara », trouvé porteur d'ouvrages manuscrits, « contenant conjurations magiques, alchimie et de médecine » et de divers produits chimiques : il dit s'occuper de teinture (22 avril). —Fol. 39. Confiscation de monnaie étrangère apportée par un marchand de Turin (24 avril). — Fol. 42. Lettres des gouverneurs au comte de Champlitte pour le requérir de licencier la garnison : elle n'est plus d'aucune nécessité, entraîne de grands frais pour le roi et « foule le peuple ». Elle ne peut d'ailleurs être conservée dans la cité « oultre notre volonté et réquisition ». — Fol. 42 v°. Articles rédigés par frère Lupin, abbé de Clairvaux, pour la réformation du monastère de Battant (9 mai). — Fol. 43 v°. Réponse de M. de Vergy : le licenciement de la garnison ne dépend pas de lui, et il ne peut qu'en référer au prince de Parme. Il écrit cependant à son cousin, M. de la Villeneuve, de maintenir la discipline parmi les soldats et cherchera à trouver les fonds nécessaires au paiement de la solde de ceux ci (12 mai). — Fol. 43 v°. Concession de la maîtrise des monnaies, pour six ans, à nobles Luc et César de Valimbert, frères. Texte du traité (18 mai).—Fol. 49. Edit interdisant d'avoir en ville plus de douze moutons par ménage, et encore à condition qu'ils soient conduits au pâturage par un berger général (23 mai). — Fol. 51 v°. Caution fournie par « Guillaume de Loysir, orfèvre, citoyen » pour un prêt de rente fait par la ville à Philibert de Montmartin (30 mai). — Fol. 53. Lettres du duc de Parme « par lesquelles appart que l'on veult continuer la garnison » (3 juin).—Fol. 55. Prêt à rente fait par la cité à Henry de Villeneuve, capitaine de la terre de Jonvelle, sr de Champvans, et à Guy de Villeneuve, son frère, sr de Saint-Martin en Bresse (8 juin). - Fol. 57. Lettres adressées de Florence par Jacques Antoine Pitty, faisant connaître que le duc de Florence offre ses bons services à Rome en faveur de la cité pour l'Université : on leur écrira à tous deux à ce sujet (17 juin). - Fol. 59 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 61. Election des vingt-huit « *Sainct-Quentin* (Saint-Quentin) *:* Mre Desirey Guybourg, Pierre Orchamps, Mr Remy Gigouler, Mre Jehan Broquard. — *Sainct Pierre* (Saint-Pierre)*:* Estienne Grillet, Mre Estienne Lambert, Mre Estienne Desprez, Catharin Lebry. — *Champmars*

(Chamars) *:* Jehan Carrandet, Estienne Noizot, Anthoinne Despoutot, Pierre Vuillequard. — *Le Bourg :* M^re^ Mathieu Maître Jehan, Claude Gauldot, M^re^ Jaques Chassignet, Luc de Valimbert. — *Battan* (Battant)*:* M^re^ Remy Habitey, M^re^ Claude Noizot, Estienne Fusier, M^re^ Jehan d'Auxon le viel. — *Charmon* (Charrmont) *:* M^re^ Jaques Jaquelin, Jehan Pillot, escuyer, M^re^ Françoys Coulon, Estienne Varin. — *Arenne* (Arènes) *:* M^re^ Claude Estienne, Jehan Tuppin, Estienne Oyselay, Regnauld Huchier » (24 juin). — Fol. 62. Discussions au sujet de quatre des vingt-huit élus : Broquard a été autrefois poursuivi pour homicide et, pendant les élections, il s'est permis des insultes contre plusieurs magistrats ; Luc de Valimbert est officier de la cité, en tant que maître de la monnaie ; Varin est soupçonné d'être en poursuite contre le syndic de la cité ; Vuillequard est suspect sur le fait de la religion, ayant été signalé dans les informations comme assistant, pendant les troubles, à des prières contraires à la foi catholique. — Varin est admis, Luc de Valimbert également parce qu'il remet à son frère sa charge de la monnaie. On informera sur le cas de Pierre Vuillequard qui affirme que dans les informations il s'agit d'un homonyme. — Fol. 63 v°. Protestations d'innocence de Broquard : son cas est réservé. — Election de M^re^ Remy Habitey, comme président des vingt-huit. — Fol. 64. Entrée au Conseil de Broquard, malgré sa suspension. Il déclare qu'il ne sortira « s'il n'estoit commandé par ceulx-qui l'avoient esleu », et qu'il entend concourir à l'élection des gouverneurs. Sur les exhortations et prières du président et des vingt-huit, il finit par se retirer (26 juin).

Fol. 65 v°. Nouvelle protestation de Broquard qui vient à nouveau s'asseoir au conseil. — Fol. 66. Réunion des anciens gouverneurs à ce sujet : ils maintiennent la décision de suspension prise contre Broquard. — Fol. 67. Election des gouverneurs: *« Sainct-Quentin* (Saint-Quentin) *:* M^re^ Jehan Montrivel, M^re^ Francoys de Mantoiche. — *Sainct-Pierre* (Saint-Pierre) *:* M^e^ Pierre Lambert, Humbert Lulier, s^r^ de Preigney. — Champmars (Chamars) : M^e^ Remond Chosal, Pierred'Anvers, escuyer - Le Bourg : Desirey Varin, M^e^ Pierre Benoyt.— *Baltan* (Battant) *:* Claude de Chavirey, escuyer, M^e^ Jehan Jaquelin. — *Charmon* (Charrmont) *:* M^e^ Quintin Vigoreux, Hierosme d'Achey, s^r^ de Thoraise. —*Arenne* (Arènes) *:* M^e^ Thomas Nardin, Claude Marquis » (27 juin). — Fol. 68 v°. Admission de Pierre Vuillequard parmi les vingt-huit (28 juin). — Fol. 73 v°. Rapport des gouverneurs Lambert et Lulier sur leur voyage auprès du comte de Montbéliard : celui-ci les a fort bien reçus et « austant respectez que s'ilz fussent esté ambassadeurs d'un Roy ». Il leur a déclaré « qu'à l'effect d'amytié et bonne voysinance », il abandonnait la poursuite à Spire de la cause de Pierre Vuillard (12 juillet). — Fol. 74. Lettre au cardinal de Granvelle (13 juillet). — Fol. 77 v°. Lettres de Philippe II aux gouverneurs, datées de Lisbonne le 30 juin, relatives à l'affaire Pierre Vuillard. Il écrira au comte de Montbéliard et à l'Empereur pour soutenir les intérêts de la cité en cette occasion (29 juillet). — Fol. 80 v°. Admission de Broquard parmi les vingt-huit, à condition qu'il renonce « aux protestations et garde par luy émises et invoquées ». Il prend place, après admonestation du président (5 août). — Fol. 83. Requête du cardinal de Granvelle : ayant acquis la Tour de Montmartin, « en laquelle il faict dresser beau et singulier édifice », il demande à la cité de pouvoir utiliser le « résidu de l'eau que s'escoule et perd tombant de la cuve de la fontaine, de devant votre maison de ville, comme aussi de la fontaine du collège ». La permission lui en est accordée. — Autorisation semblable donnée, sur sa requête, à Pierre d'Anvers, écuyer, pour son verger (12 août). — Fol. 87. Edit interdisant les assemblées illicites et le tapage nocturne (22 août). — Fol. 87. Marché conclu avec Richard Maire, maçon « pour plusieurs ouvraiges à faire céans pour l'embellissement, aysance et commodité de céans » (23 août). — Fol. 92. Présent de six pots de vin et d'un bichot d'avoine fait au provincial des Jacobins, chargé par le Général de visiter et réformer les couvents de l'ordre (12 septembre). — Fol. 95 v°. Fixation du ban des vendanges aux 2 et 3 octobre pour l'archevêque et aux jours suivants pour le reste du territoire. — Fol. 96. Nomination de Jean de Basle comme syndic de la cité en remplacement de Henri Galois, malade ; Claude Philippe est désigné comme substitut (23 septembre). — Fol. 98. Lettre de l'archevêque : il désirerait traiter avec la cité du rachat des dîmes qui lui sont dues pour les vendanges. Il avise la cité d'un projet qui aurait été préparé par des fugitifs, lors de l'envoi des députés de la ville à Montbéliard, pour faire enlever ceux-ci à leur passage dans le comté (30 septembre). — Fol. 99 v°. Doléances au sujet de la levée des dîmes des vendanges (6 octobre). Fol. 101 v°. Présent fait au président de Bourgogne, de passage dans la cité (13 octobre). — Fol. 102. Condamnation de deux marchands à une amende pour insultes envers Baptiste Banchère, gênois. — Fol 102 v°. Lettre de remerciements du cardinal de Granvelle pour la concession d'eau qui lui a été accordée (14 octobre). — Fol. 105 v°. Commis pour la négociation du rachat des dîmes avec l'archevêque : Lambert et Chosal (24 octobre). — Fol. 107. Amende de vingt sols infligée à deux citoyens pour travail manuel, le jour de Saint-Michel (27 octobre). — Fol. 109. Désignation par l'archevêque de deux commis pour la négociation des dîmes : d'Andelot et de Morteau (4 novembre). — Fol. 111. Taxe des vins, les hauts coteaux à seize florins, les moyens et les bas à quinze florins le muid (11 novembre). — Fol. 115 v°. Lettres du roi d'Espagne datées de Lisbonne le 27 septembre 1581, au

sujet de la garnison « et pour l'encores continuer » (28 novembre). — Fol. 118. Requête présentée par l'écuyer de Chavirey, au nom du cardinal de Granvelle, au sujet de la quantité d'eau qu'il pourra utiliser : il est décidé qu'il pourra prendre l'eau coulant du grand bassin de la fontaine de César, mais en laissant une quantité suffisante pour l'alimentation du petit bassin. — Fol. 118 v°. Ordre de dresser un rôle des pauvres de la cité : on donnera à ceux-ci des marques, et seuls, ils pourront demander l'aumône (5 décembre). — Fol. 119 v°. Décès de Pierre Petremand (9 décembre). — Fol. 124. Amodiations de la cité (1er janvier 1582). — Fol. 126 v°. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit (5 janvier). — Fol. 128. Amodiation, au prix de trente francs par an, de la partie de la rivière sous le pont, récemment acquise par la cité (7 janvier). — Fol. 129. Lettres saisies de Claude Montagu, l'un des fugitifs, adressées à son gendre Gauthier, dans lesquelles il lui dit que « deans Pasques prouchain tous les fugitifz de lad. cité debvaient rentrer en icelle », qu'il tenait le fait des Saige. Gauthier déclare que cette lettre n'émane pas de son beau-père : on lui fait écrire cependant une réponse à Montagu et on la fait porter à Auxonne, où celui-ci réside (10 janvier). — Fol. 130 v°. Bons offices des curés et des magistrats d'Auxonne à l'égard des commis de la cité : on leur écrira pour les remercier (13-15 janvier). — Fol. 133. Rapport des commis de la cité à Auxonne : il y a apparence que les lettres sont supposées ; Gauthier est remis en liberté. — Copie de l'extrait d'une lettre adressée au cardinal de la Baume d'après laquelle « Beaujeu, Clerevault, Malleroy, Laferté et le jeune La Noue désirent exequuter une entreprinse sur Besançon », sous la conduite de Saige, banni de Besançon. Celui-ci doit les conduire « par dessus ung rocher qui vad dans la ville, où l'on ne pose point de sentinelle, et y peult on monter ung à ung, et d'aultre costel l'on doibt donner par la rivière » (23 janvier). — Fol. 135. Marché conclu avec Richard Mayre, pour l'Hôtel de ville. On commencera la façade du front, depuis le rond point de la chapelle jusqu'à la muraille de la Ruelle Neuve « commenceant le premier estaige plus hault que le vieux d'environ quatre piedz au regard de lad. façade » (1er février). — Fol. 136. Présent fait à des ambassadeurs de Lucerne et autres cantons suisses, de passage dans la cité (8 février). — Fol. 138 v°. Lettre de l'Empereur au sujet de la diète impériale qui doit se tenir à Augsbourg, le 22 avril prochain (19 février). — Fol. 139. Nomination de Richard d'Auxon, chapelain de la Madeleine, comme chapelain de l'hôpital de la cité, en remplacement de Marc Mussot, décédé (20 février). — Fol. 140 v°. Distribution de marques aux armes de la cité aux mendiants autorisés (1er mars). — Fol. 141 v°. Défense de vendre cette année des harengs dans la cité, la plupart étant tellement corrompus qu'on y trouve des vers. — Désignation d'un boucher de carême (3 mars). — Fol. 142. Rapport de Jacques Antoine Pitty sur ses négociations à Rome au sujet de l'Université. Malgré les lettres de recommandation qu'il a obtenues du grand duc de Toscane et du cardinal de Médicis, il y a peu d'espoir d'obtenir le privilège, le pape ne voulant rien décider avant d'avoir reçu de Dole « les causes pourquoy ilz empeschent l'érection et exercice de lad. Université » (4 mars). — Fol. 143. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables pour la question de l'Université. Si l'on ne peut rien obtenir, on se pourvoira du moins d'« ung instituaire et ung proffesseur en philosophie et bonnes lettres », afin de profiter du privilège d'Université concédé par feu l'Empereur Ferdinand. Pour subvenir aux frais, on vendra le reste des biens des « prediteurs ». On cherchera aussi à trouver « quelques personaiges pour dresser façonniers à quelques artz et mestiers que causeroient plus amples commerces de diverses nations à l'honneur et proffit de la cité » (6 mars). — Fol. 143 v°. Fixation du prix du blé des greniers de la cité à 18 gros, au lieu de 17 gros, l'émine (8 mars). — Fol. 146. Lettres aux confédérés de Fribourg et Soleure pour leur demander de recommander au pape l'affaire de l'Université. — Fol. 146 v°. Décès du co-gouverneur Pierre Lambert, frappé d'apoplexie (20 mars). — Fol. 148. Bref du pape Grégoire XIII aux gouverneurs, daté de Rome le 3 mars 1582, annonçant qu'il a écrit au roi d'Espagne en faveur de la conservation de la juridiction ecclésiastique. — Lettres de l'abbé Bachelet « qui donne grand espoir de en peu de temps obtenir restitution de lad. juridiction ». On envoie à celui ci cinquante écus d'or {24 mars). — Fol. 148 v°. Bref analogue du pape adressé au chapitre (26 mars). — Fol. 131. Procès « de grande importance » pendant en la régalie, entre Thomas Fiescho, gentilhomme gênois et la veuve et les héritiers de feu Jean Saulget, dévolu au souverain jugement des gouverneurs (4 avril). — Fol. 151 v°. Requête au chapitre pour que les processions accoutumées n'aient lieu, cette année, que jusqu'à la Madeleine (6 avril). — Fol. 152 v°. Promesse de l'archevêque de s'employer de son mieux dans l'affaire de la juridiction (7 avril). - Fol. 154 **v°**. Procès pendant en la Régalie entre Benedetto de Lyry, gentilhomme gênois, et Jehan de la Quadra, gentilhomme espagnol, déféré au jugement des gouverneurs (14 avril). — Fol. 155 v°. Lettres de

Rome donnant espérance du rétablissement de la juridiction. - Lettre du secrétaire du cardinal de Médicis faisant connaître que le Parlement de Dole a écrit au sujet de l'Université (21 avril). — Fol. 159. Homicide commis dans la ville par deux soldats espagnols de la compagnie de M. de Varambon ; ils se sont réfugiés chez les Jacobins. Sommation faite au prieur de les livrer, car le délit est flagrant, sinon on ira les saisir de force. Le prieur accepte de les remettre, sans préjudice des immunités et franchises de son église (4 mars). — Fol. 161. Serment prêté par Jehan Montrivel, docteur ès-droits, institué par l'archevêque juge de la régalie et de la mairie de Bregille (11 mai). — Fol. 162. Serment de Bon Monnier, institué lieutenant de ces mêmes justices (15 mai). - Fol. 167 v°. Cas suspects de peste signalés à l'hôpital ; les médecins interrogés démentent ces bruits (10 juin) . — Fol. 169. Danger de peste ; désignation d'officiers de peste (18 juin). — Fol. 173. Lettres de l'Empereur Rodolphe accréditant l'abbé de Lure et le baron de Bollwiller comme ses commissaires pour les élections. — Fol. 174. Procuration générale des citoyens. — Fol. 175 v°. Election des vingt-huit : « Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : M^re^ Humbert Picornot, Pierre Orchamps, M^re^ Jehan Broquard, M^re^ Remy Gigouler. — Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : M^re^ Jehan Chifflet, Estienne Grillet, M^re^ Estienne Lambert, Catharin Lebry. — Champmars (Chamars) : Jehan Carraudet, Estienne Noizot, Anthoine Despoutot, Pierre Vuillequard. — Le Bourg : M^re^ Jaques Chassignet, Claude Gauldot, Luc de Valimbert, Loys Gonnoz. — Battan (Battant) : M^re^ Remy Habitey, M^re^ Claude Noizot, M^re^ Jehan d'Auxon le viez, Estienne Fusier. — Charmon (Charmont) : M^re^ Jaques Jaquelin, Jehan Pillot, escuyer, M^re^ Françoys Coulon, Hugues Gaulard. — Arenne (Arènes) : M^re^ Claude Estienne, Jehan Tuppin, Estienne Oyselay, Regnauld Huchier » (24 juin). — Fol. 176 v°. Election de Remy Habitey, comme président des vingt-huit (25 juin). — Fol. 178. Election des gouverneurs : Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : Humbert Lulier, s^r^ de Preigney, M^re^ Humbert Picornot, docteur aux droitz. — Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : M^re^ Henry Nardin, docteur aux droitz, Claude Marquis. — Champmars (Chamars) : M^re^ Quintin Vigoreux, docteur aux droitz, Pierre d'Anvers, s^r^ de Vellemoz. — Le Bourg : Jehan Gauthiot, s^r^ d'Ancier, M^re^ Jaques Chassignet, docteur en médecine. — Battan (Battant) : Desirey Varin, Jehan Pillot, s^r^ de Chastellard. — Charmont : M^re^ Hierosme d'Achey, chevalier, s^r^ de Thoraise, m^re^ Jaque Jaquelin. – Arenne (Arènes) : *M*^re^ Claude Mirebel, docteur aux droitz, Claude de Chavirey, escuyer » (27 juin). — Fol. 180 v°. Commis pour aviser si « le nouveau bastiment de céans demeurera selon qu'il est commancé en conformité du marchef fait avec M^re^ Richard Maire, masson, ou si l'on le debvra rabattre pour le dresser selon le pourjet en faict par M^re^ Huguet Sambin « (28 juin). — Edit permettant à chaque citoyen d'avoir en ville vingt-quatre moutons, mais pas davantage (30 juin). — Fol. 182 v°. Renouvellement de l'édit de peste « attendu les dangers de peste s'accroissans petit à petit » (7 juillet). — Fol. 183. Mesures de garde : quatre hommes seront placés à chaque porte avec le portier « a gages raisonables, et ce pendant l'on ne yra plus par dizaines » (10 juillet). - Fol. 184. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros, au lieu de 20 gros (11 juillet). - Fol. 184 v°. Désignation de quatre-vingt-dix hommes pour la garde de nuit, dont trente marcheront chaque jour (12 juillet). - Fol. 186. Collecte faite dans les bannières afin d'empêcher les pauvres de mendier par la cité : elle produit des engagements s'élevant à 43 francs, 4 gros, 8 engrognes par semaine, non compris le chapitre. Nombre des pauvres par bannière : Saint-Quentin, y compris la rue Saint-Paul, 47 ; Saint-Pierre, 4 ; Chamars, 9 ; Le Bourg, 15 ; Battant, 34 ; Charmont, 10 ; Arènes, 26, soit au total 145 pauvres. Chaque pauvre aura par semaine 3 gros, 7 engrognes. Avec le reste on fera du pain qui sera distribué tous les lundis par les quatre de chaque bannière. - Fol. 187. Réunion des gouverneurs, des anciens gouverneurs et des notables pour prendre une décision au sujet du bâtiment de l'Hôtel de ville. Des maçons offrent d'exécuter le projet de Hugues Sambin au même prix que celui fixé pour le projet Maire, à l'exception de la fourniture des quatre colonnes du portail en grès de couleur et sauf les frais de la démolition de la chapelle qui devra être recon struite sur le portail. On décide que l'on abattra la partie de la façade commencée par Maire et que la nouvelle construction sera faite d'après le projet Sambin (21 juillet). — Fol. 188 v°. Fixation du prix du blé des greniers à quinze gros, au lieu de dix-huit gros (27 juillet). — Fol. 189. Concession gratuite du titre de citoyen, à M^re^ Jehan Nauldot, de « Villernoux ou duché de Bourgoigne », régent au collège depuis huit ou neuf ans, dans l'espoir de la continuation de ses services (28 juillet). — Fol. 191 v°. Commis pour aviser si l'on pourrait faire venir l'eau des fontaines par la porte de Battant (2 août). — Fol. 193 v°. Lettres arrivées après la fermeture des portes et montées la nuit par un panier. Ce sont des lettres de la comtesse de Champlitte, donnant

avis d'une entreprise contre la cité et deux autres villes du comté « faicte par commandement du prince d'Orange et conduytte par Beauljeu, Precigny et aultres huguenotz de Bourgoigne et Champaigne. » Le 8 de ce mois, deux cents arquebusiers conduits par un gentilhomme, qui se fait nommer Desbaudière, ont couché à Leffonds ; Beaujeu se vante toujours de prendre la cité quand il voudra (9 août). — Fol. 194 v°. Mesures de garde. — Institution de M. de Chastellard comme capitaine des arquebusiers et maître de l'artillerie, en remplacement de Montrivel (10 août). — Fol. 195. Lettres du comte de Champlitte annonçant que, le 11 de ce mois, Beaujeu devait coucher à Coiffy, avec 6 ou 700 hommes. —Cloches installées en chacune des tours de guet (13 août). — Fol. 195 v°. Crainte que les avertissements de M. de Champlitte ne soient qu' « adroit propoz... pour l'entretenement de la garnison estant en ceste cité, et pour ne poursuyr à la faire licentier. » —Fol. 196. Présentation du « modèle » de Hugues Sambin pour le bâtiment de l'Hôtel de ville. Il est présenté à sept maîtres maçons, dont Richard Maire, en présence de Sambin (14 août). — Fol. 198 v°. Décès survenu la veille de Remond Chosal, docteur ès droits, juge de la mairie et ancien gouverneur (22 août). - Fol. 199 v°. Lettres de Messieurs de Fribourg et Soleure donnant avis que Beaujeu avait offert ses services à M. d'Alençon et aux Etats des Pays-Bas, afin d'empêcher le passage des gens du Roi catholique en Bourgogne. — Fol. 200. Lettres d'après lesquelles les Français ont couché ***à*** Mandeure le 22 août, désirant passer l'eau à Neuchâtel. Ils ont pris les maires de Mandeure et Mathay et prennent chemin le long du Lomont pour aller vers Bouclans (24 août). — Fol. 201 v°. Marché conclu avec Pierre Vitte et son fils, maçons, pour l'exécution du projet d'Hugues Sambin pour l'Hôtel de Ville (28 août). — Fol. 203 v°. Avis donné par Claude Philippe, superintendant de la peste, de la mort d'une fillette de 7 à 8 ans, atteinte de ce mal ***(1er*** septembre). —Fol. 205 v°. Convocation de l'arrière-ban au bailliage d'Aval — Condamnation des soldats espagnols arrêtés le 4 mai, pour homicide, aux galères perpétuelles (5 septembre). — Fol. 206. Présent fait au chanoine « Possidonius » (6 septembre). — Fol. 207. Lettre au cardinal de la Baume, à Arbois, pour lui demander des lettres de recommandation en faveur de l'Université (9 septembre). - Fol. 208. Renforcement de la garde, sur la nouvelle de l'approche des troupes françaises (12 septembre). — Fol. 208. Processions générales en souvenir de la délivrance de la cité fixées au dimanche suivant ; elles n'avaient pas eu lieu cette année, ***à*** la date accoutumée, ***à*** cause du danger de peste (13 septembre). — Fol. 209. Ordre de quitter la cité intimé au fils du teinturier Robillard, l'un des proditeurs, réfugié à Montbéliard, qui était venu de Genève pour voir son oncle ***à*** Besançon (18 septembre). — Fol. 210. Fixation du ban des vendanges aux 28 et 29 septembre pour l'archevêque, aux 1er octobre et jours suivants pour le reste de la cité. — Fol. 210 v°. Dénonciation d'inscriptions trouvées dans la « caborde » d'une vigne située aux Vallières et appartenant à la famille de la femme d'un proditeur réfugié ***à*** Genève On a relevé notamment, tracés au charbon sur la muraille blanche, « un membre viril, dessus icelluy une mittre d'evesque et une crosse d'abbé ; item une figure de teste de diable revestue d'ung chappeau de cardinal ». Amende de 10 livres infligée ***à*** chacun des propriétaires, et ordre de détruire la caborde (20 septembre). — Fol. 214 v°. Lettres ***à*** l'abbé Bachelet, ***à*** Pitty et au cardinal de Granvelle touchant la juridiction ecclésiastique et l'Université (8 octobre). — Fol. 222. Election de Thomas de Valimbert, marchand, comme receveur des greniers ***à*** blé de la cité. - Condamnation ***à*** une amende honorable d'un fils qui avait dérobé des papiers et des meubles ***à*** son père ; l'écriteau portera : *ingrat à son père* (3 novembre). — Fol. 225. Taxe des vins de la cité, les hauts coteaux ***à*** quinze florins, les moyens et les bas ***à*** quatorze florins le muid (1l novembre). — Fol. 225 v°. Présent fait ***à*** des seigneurs des quatre petits cantons catholiques suisses, allant en France (12 novembre). — Fol. 226. Edit fixant au 15 novembre de chaque année la foire dite de la Saint-Martin (13 novembre). — Fol. 237. Requête du chapitre demandant que Nauldot, principal du collège, soit continué dans ses fonctions « heu égard ***à*** ses scavoir, eaige et bonne vie ». — Réponse des gouverneurs : Nauldot a été licencié de sa charge ***à*** cause de sa vieillesse et de ses maladies, mais « avec récompense et tems competant pour soy pourvoir d'aultre condition » (22 décembre). — Fol 237 v°. Réception de Guillaume Maire, fils de Richard Maire, maçon, comme notaire impérial (24 décembre). — Fol. 239. Amodiations de la cité (1er janvier 1583). — Fol. 240 v°. Vente d'un « curtil », rue du Petit-Battant, ayant appartenu ***à*** Jehan Oudot, potier d'étain, l'un des proditeurs (3 janvier). — Fol 241 v°. Banvin de l'archevêque ; il n'en use pas cette année (5 janvier). — Fol. 243 v°. Mariage de M. de la Villeneuve avec Madame de Cantecroix, fille de M. de Chantonnay : on lui fait présent de dragées, de confitures sèches et d'hypocras ; pendant le souper on fait sonner l'artillerie en leur honneur (7 janvier). — Fol. 244 v°. Présent de deux chariots de vin blanc envoyé aux confédérés de Fribourg et Soleure (11 janvier). — Fol. 245, Craintes de peste ; désignation d'enterreurs de peste (22 janvier). — Fol. 249 v°. Traité du collège conclu entre la cité et Antoine Huet, recteur des écoles de Vesoul. Celui ci accepte la direction du collège de Besançon, « selon l'institution dud. collège, l'ordre formé et façon sur ce dressée, qu'est ***à*** l'imitation des collèges de Paris ». Il

devra entretenir avec lui deux régents «fameux, de bonnes vies, qualitez et condition », ***à*** gages raisonnables. La cité lui fournira la maison du collège avec les meubles et lui donnera par an deux cents francs, tant pour ses gages que pour la nourriture et l'entretien des régents. Il ne pourra exiger des pensionnaires, qui devront se fournir de lits, plus de sept francs par an, ni des écoliers de la ville, « des classiques urbiques », plus de six blancs par mois, ni « des abcdaires et aultres, n'estans rengez en classes sous lesd. regens, mais conduytz par pédagogues, plus de quatre niquetz par moys ». La convention est faite pour six ans ***à*** dater du 25 mars (28 janvier). — Fol. 251. Procès de François Quinternet inculpé d'homicide contre feu Estienne de Sens, en son vivant « exequnteur et maître de la haulte justice (31 janvier). — Fol. 251 ***v°.*** Ordre d'appliquer Quinternet à la torture (1er février). — Fol. 253. La torture ne lui sera pas appliquée, la pluralité des voix ne s'étant pas prononcée pour cette peine (7 février). — Fol. 254. Réforme du calendrier romain, par ordre du pape. Le cardinal de la Baume a fait publier cette réforme le 31 janvier dernier dans la grande salle du palais archiépiscopal avec ordre au clergé de la faire connaître au peuple aux prônes des églises. Cette publication a été faite le dimanche 3 février à Besançon ; dix jours seront soustraits au mois de février, et le lendemain du 9 février doit être le 20 février ; la lettre dominicale F doit être changée en B. Ordre d'adopter la réforme dans la cité (9 février 1583). — Fol. 257. Mise en liberté sous caution de François Quinternet (3 mars . — Fol. 262 v°. Condamnation au bannissement pour dix ans du notaire Regnauld Greslot « pour l'énormité et gravité des blasphèmes, propoz insolens tendans à sédition populaire » (22 mars). — Fol. 263. "Vente des maisons ayant appartenu aux proditeurs: maison Antoine Legoux, rue du Grand Battant, vendue 3.800 francs; maison Loys Prost, au bout du pont, vendue 4,620 francs ; maison Loys Prost, près le Pilori, vendue 2.800 francs ; maison Désirey Barbot, près le collège Saint-Antoine, vendue 950 francs ; moitié de la maison Nicolas Robillard près de la porte d'Arènes, vendue 550 francs ; maison Claude Bretin, rue des Granges, vendue 710 francs (24 mars). — Fol. 265 v°. Plusieurs personnes étant mortes, faute de soins, dans les épidémies de peste précédentes, on décide de désigner un chirurgien pour le service des pestiféreux, qui devra résider dans la cité et ne pourra la quitter sans permission des gouverneurs ; ses gages seront de soixante francs par an, et il sera exempté à perpétuité des impôts. En cas d'épidémie, il devra visiter et traiter les malades au moins deux fois par jour, sans exiger aucun salaire de ceux qui seront à l'hôpital : il ne pourra demander à ceux qui seraient atteints en ville ou aux cabordes que dix sous par jour. Choix pour ce poste de Jean Billet, de Gray, jeune chirurgien. — Fol. 266. Fixation du prix du blé des greniers à 15 gros au lieu de 14 gros (29 mars). — Fol. 266 v°. Vente des vignes et des champs appartenant à Antoine Le Goux, l'un des proditeurs. Le total de la vente atteint 7,107 francs (31 mars). — Fol. 268 v°. Vente d'autres biens des proditeurs pour 7,212 francs (4 avril). — Fol. 269 v°. Ordre de faire les processions de Quasimodo, cette année, dans l'intérieur de la cité (5 avril). — Fol. 270. Cas suspect de peste (11 avril). — Fol. 271. Réception de Jean Billet, chirurgien de Gray, comme citoyen de la cité, à titre gratuit. - Fol. 271 v°. Ordre de prêter, pour intérêts, à ceux qui en offriront le plus les sommes résultant des « consings et dépôts » faits pour les procès. Les intérêts seront adjugés à la partie gagnante, sous déduction des vacations du secrétaire et du greffier (15 avril). — Fol. 272. Lettres de l'abbé Bachelet et d'Antoine Pitty au sujet de la juridiction et de l'Université « par où il appert la négociation dud Pitty estre frivole » (17 avril). — Fol. 273. Vente de biens des proditeurs pour 1,285 francs (19 avril). — Fol. 273 v°. Nouvelle vente pour 780 francs (21 avril). — Fol. 274. Cas de peste signalés chez les Arbilleur, rue d'.Arènes (23 avril). — Fol. 274 v°. Nomination d'officiers de peste ; Jean d'Auxon le vieil s'offre « par dévotion » à être surintendant, aux gages qu'il plaira aux gouverneurs de lui constituer (25 avril). — Fol 276. Edit ordonnant le nettoyage des rues et ruelles sous trois jours ; défense de jouer des fifres et tambourins, hautbois, violons et autres instruments en public, sans licence des gouverneurs (30 avril). — Fol. 277 v°. Propositions de l'archevêque pour le rachat des dîmes des vendanges : il demande trois écus pour chaque ouvrée de vigne devant dîme et garde, et la moitié pour les ouvriers devant demi-dîme et demi garde En paiement, il prendrait « la vigne de Fussigney appartenant à la cité pour cent francs l'ouvrée, et le surplus en argent à employer pour la réparation de son palais archiépiscopal ». Les gouverneurs trouvent cette demande excessive et n'offrent que quatre francs par ouvrée. Ils accepteront de traiter moyennant la vigne de Fussigney et 6,000 francs d'argent (4 mai). — Fol. 278. Rachat de rente à la cité par Pierre de Bordey, sr du Saulcy (7 mai). — Fol. 278 v°. Assassinat commis, près de l'église Saint Antoine, sur la personne de Claude Terrier, docteur ès droits, de Vesoul, par Louis Jay de la Bastie, tisserand. Arrestation de celui-ci (9 mai). — Fol. 279. Présomption de complot dans l'assassinat de Claude Terrier entre les sieurs de Cordiron, de Tresilley le jeune et l'abbé de Bithaine, qui se sont retirés au chapitre, en la maison de M. de Bellefontaine. Réquisition au chapitre de les livrer avec leurs chevaux et hardes (9 mai). — Fol. 281 v°. Requêtes au comte de Champlitte, présent dans la cité, pour se plaindre des « essartz de boys tant fréquens, mesme pour forges dressées et aultres à dresser par M. de Montcley », pour lui demander le paiement de la garnison, à laquelle sont dûs

vingt-deux mois de gages, puis son licenciement, pour réclamer d'autre part l'arrestation des assassins de Claude Terrier qui se sont réfugiés dans le comté (18 mai). —Fol. 282 v". Perquisition faite en l'abbaye Saint Paul au sujet des assassins de Claude Terrier : on n'y trouve rien (21 mai). Fol. 284. Informations du Parlement contre des complices de l'assassinat. On lui écrira pour lui remontrer que c'est contraire aux privilèges de la cité. On lui signalera d'autre part le projet de M. de Montcley de dresser des forges près de la cité, ce qui causerait à celle-ci un grand préjudice « mesme pour la cherté du boys » (28 mai). — Fol. 285. Présent fait au duc et à la duchesse d'Arschot, de passage dans la cité (30 mai). — Fol. 286. Procès criminel contre Louis Jay. Récriminations de Jean Broquard, récusé comme juge : ordre au syndic d'informer sur ses propos insolents (2 juin). — Fol. 287 v°. Excuses présentées par Jean Broquard. — Condamnation de Louis Jay à avoir la main droite tranchée près de l'église Saint-Antoine, puis le cou coupé sur un échafaud devant l'Hôtel de ville. Son corps sera partagé en quatre quartiers ; sa tête et sa main seront placées au bout d'une lance sur la haute tour de Charmont ; les autres quartiers sur des potences aux autres portes avec le mot « assassin » (3 juin)- — Fol. 289 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 14 gros au lieu de 15 gros. — Vente d'une vigne de proditeur, au prix de 1,100 francs (13 juin). — Fol. 290. Les sommes provenant de la vente des biens des proditeurs seront placées à rente, et « maniéz séparément » (14 juin). — Fol. 290 v°. Nouvelle vente de biens des proditeurs pour 3,379 francs (16 juin). —Fol. 293. Nouvelle vente de biens pour 5,495 francs (21 juin). — Fol. 293 v°. L'argent des proditeurs sera placé à rente à sept pour cent (22 juin). — Fol. 295 **v°.** Procuration générale de la cilé. — Fol. 297 v°. Election des vingt-huit : « Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : M^re^ Desirey Guybourg, Pierre Orchamps, M^re^ Remy Gigouler, M^re^ Jehan Broquard.— Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : M^re^ Jehan Chifflet, Catharin Lebry, Estienne Grillet, M^re^ Loys Beau. — Champmars (Chamars) : Anthoine Despoutot, Jehan Carrandet, Estienne Noizot, Pierre Vuillequard.— Le Bourg : Claude Gauldot, Luc de Valimbert, Jehan Yteret, Loys Gonnoz. — Battan (Battant) : M^re^ Remy Habitey, M^re^ Claude Noizot, M^re^ Jehan d'Auxon le viez, Estienne Fusier. — Charmon (Charmont) : M^re^ Françoys Coulon, M^re^ Marc Bonvallot, Estienne Varin, Jehan Maublan. — Arenne (Arènes) : M^re^ Claude Estienne, Regnauld Huchier, Pierre Millottet, Estienne Paris » (24 juin). —Fol. 298. Information au sujet de Jehan Yteret, élu dans la bannière du Bourg, et accusé d'être de la religion nouvelle, et de ne pas s'être approché des sacrements depuis six ans : il produit divers témoignages pour sa justification et est reçu. — Fol. 298 v°. Election de Remy Habitey, comme président des vingt-huit. — Nouvelles excuses présentées par Jean Broquard (25 juin). — Fol. 299 v°. Plaintes du chapitre au sujet des arquebusiers qui veulent tirer leur prix sur la montagne Saint-Etienne. — Explications amicales de la cité (26 juin). — Fol. 300. Le prix a été tiré sans incidents. — Election des gouverneurs : « Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : Humbert Lulier, escuyer, s^r^ de Preigney, M^re^ Jehan Montrivel, docteur aux droitz. —- Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : Loys de la Tour, s^r^ de Montcley, Claude Marquis. — Champmars (Chamars) : M^re^ Quintin Vigoreux, docteur aux droitz. Pierre d'Anvers, s^r^ de Villemoz. — Le Bourg : Desirey Varin, M^re^ Jaques Chassignet, docteur en médecine. — Battan (Battant) : M^re^ Claude Mirebel, docteur aux droitz, M^re^ Jaques Jaquelin. — Charmon (Charmont) : *M^re^* Hierosme d'Achey, chevalier, M^re^ François de Montoiche. — Arenne (Arènes) : Claude de Chavirey, escuyer, M^re^ Thomas Nardin, docteur aux droitz ». — Fol. 301. Pardon accordé à Jean Broquard « à charge de ne récidiver pour la troisième foys » **(**27 juin). — Fol. 301. Décision d'après laquelle, dorénavant, chacun des vingt-huit « en considération des peines qu'ilz ont le long de l'année aux affaires publiques », aura gratuitement « une benaste » de sel, dont une moitié lui sera remise la veille de la Toussaint et l'autre la veille de Noël. — Fol. 302. Usurpations des habitants de Beure et d'Avanne sur les essarts de la cité (28 juin). — Fol. 303. Choix de Montrivel comme capitaine des arquebusiers (30 juin). — Fol. 304. Propositions de l'archevêque pour aviser à nouveau aux moyens du rétablissement de la juridiction ecclésiastique (2 juillet). — Fol. 305. Décision d'envoyer un commis de la cité en Espagne pour s'occuper des affaires de la juridiction, des limites et de la garnison (4 juillet). - Fol. 306 **v°.** Choix par le chapitre du prévôt des chanoines de Champlitte comme commis en Espagne (6 juillet). — Fol. 307. Désignation faite par la cité de Pierre Tornand, docteur ès droits, comme commis en Espagne, aux gages de 6 francs par jour *(7* juillet). — Fol. 308 v°. Vente d'une vigne de proditeur pour 850 francs (9 juillet). - Fol. 310 v°. Ordre de faire deux chaînes de fer que l'on tendra, en cas de nécessité, à travers la rivière, l'une à l'endroit de la tour de la Pelotte, l'autre à l'endroit de « Cisteau » (15 juillet). — Fol. 311 v°. Achat d'une maison « pour la commodité du collège de la cité », que l'on échange contre la maison d'un proditeur (19 juillet). — Fol. 312. Vente de vignes de proditeurs pour 995 francs (20 juillet). — Fol. 318. Départ pour l'Espagne de Pierre Tornand, commis de la cité et de Claude Jacquot, secrétaire du cardinal de La Baume (16 août). — Fol. 325 v°. Fixation du ban des vendanges aux 23 et 24 septembre pour l'archevêque, aux 26 septembre et jours suivants pour le reste de la cilé. — Fol. 326. Avarice d'argent faite au maçon Vitte pour la construction de l'Hôtel de ville (10

septembre). — Fol. 328 v°. Vente de deux juments égarées, tombées en épave, pour 72 francs (16 septembre). — Fol. 330. Rejet d'une requête de François de Nazey, s^{r} de Tresilley, arrêté comme complice de l'assassinat de Claude Terrier, demandant sa mise en liberté sous caution, comme atteint d'une maladie de « goutte ou scyatique » (20 septembre). — Fol. 333 v°. Nouvelle requête de François de Nazey : on lui accorde sa liberté moyennant une caution de 2.000 écus d'or ; il sera mis en arrêt « en une maison honorable de la cité, non suspecte » (6 octobre). — Fol. 335. Vente du reste des biens des proditeurs pour 7.825 francs (13 octobre). — Fol. 337. Autorisation donnée à un citoyen de construire une galerie sur une maison construite sur la rivière, près du pont (17 octobre). — Fol. 340 v°. Gages de 12 francs par an octroyés au prêtre « marrelier » en l'église Saint-Pierre, pour la « conduytte de l'horologe de la cité », au clocher de l'église (27 octobre). — Fol. 344 v°. Taxe des vins, les hauts et les moyens coteaux à dix florins, les bas à neuf florins le muid (11 novembre). — Dénonciation d'une assemblée de femmes suspectes tenue dans la grange derrière la maison de Jean Maréchal le jeune, le 28 octobre, à 8 heures du matin (12 novembre). — Fol. 345. Informations au sujet de l'assemblée suspecte : seize femmes sont compromises, entre autres Marguerite Buson, femme de Jean-Antoine Maréchal, docteur ès droits, Marguerite Boutechoux, femme de Jean Maréchal le jeune, Marguerite Saulget, veuve de François Beau et Etiennette Beau, leur fille, etc. Huit des gouverneurs et sept des vingt-huit, parents des accusées, sont récusés. Les femmes dénoncées sont arrêtées et emprisonnées (16 novembre). — Fol. 347 v°. Désignation de quatre des vingt-huit : Remy Habitey, Jean Chifflet, docteur en médecine, Désiré Guybourg et François Coulon, notaire, pour assister les gouverneurs dans le procès des femmes suspectes, à cause du grand nombre des gouverneurs récusés (17 novembre). — Fol. 349. Refus de mettre les prisonnières en liberté provisoire sous caution, les informations ayant plutôt aggravé les charges relevées contre elles (26 novembre). — Fol. 350 v°. Permission donnée à François de Nasey de tenir arrêt dans la maison de son père (29 novembre). — Fol. 359. Récriminations de quelques gouverneurs récusés sur la manière d'instruire le procès des prisonnières (22 23 décembre). — Fol.361. Désignation d'un enterreur et garde des hôpitaux et vergers des pauvres pestiféreux de la cité, situés à Chaudanne et à Velotte (30 décembre).